

Instituteur(trice) primaire

- **Titre Requis (TR) – Barème 301**
 - Bachelier instituteur primaire
- **Titre Suffisant (TS) – Barème 30A**
 - Bachelier instituteur préscolaire
 - Bachelier AESI
 - Master en logopédie + CAP/DAP/CNTM
 - Bachelier en logopédie + CAP/DAP/CNTM
- **Titre de Pénurie listé (TP listé) – Barème 30B**
 - Master en logopédie
 - Bachelier en logopédie

- L'engagement d'un TS ne nécessite plus aucune formalité de pénurie (TR=TS).
- Pour l'engagement d'un TP listé, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun TR ou TS ne souhaite l'emploi. Par contre, il n'est plus nécessaire de produire un ~~px~~ de carence.
- Enfin, en cas d'engagement d'un membre du personnel qui n'est pas repris dans la liste ci-dessus (TP non listé), il est nécessaire de disposer, préalablement à l'engagement, un ~~px~~ de carence (via les applications métiers - ~~Primoweb~~ (PWEB)).